



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX  
DANS LA ZONE D'ACTIVITES SAINT RENE**  
Arrêté de police N° 25/2026 (ST) du 07 avril 2026

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la demande écrite formulée par la société VEOLIA,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la ZA Saint René  
dans le cadre du renouvellement d'un poteau incendie (N°276.27)*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de renouvellement d'un poteau incendie seront effectués pour une durée de 60 jours à compter du jeudi 09 avril 2026 dans la ZA Saint René.*
- Article 2** *Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.*
- Article 3** *La vitesse de circulation sera réduite à 30KM/H.*
- Article 4** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier*
- Article 5** *La société VEOLIA exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 6** *La société VEOLIA domiciliée 676 rue Maurice Caullery 59500 DOUAI*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN  
Le 07 avril 2026*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

